

groupes, le point culminant des salaires ayant été atteint en 1920. Dans l'ensemble, les nombres-indices de 1923 et 1924 dessinent un léger mouvement ascendant, puis l'année 1925 vit de minimes augmentations dans quelques groupes, mais une réduction substantielle des salaires des travailleurs des houillères abaissa la moyenne. En 1926, les ouvriers du bâtiment, les imprimeurs, les ouvriers des usines métallurgiques, les employés des compagnies de tramways et des compagnies de chemins de fer reçurent de légères augmentations; le relèvement des salaires dans certaines houillères fut compensé par leur diminution dans d'autres; néanmoins la moyenne des six groupes s'éleva.

Dans les métiers du bâtiment on constata maints cas de diminution de 10 cents par heure en 1921 et de 5 cents par heure en 1922, mais depuis 1923 jusqu'à 1926 inclusivement, chaque année écoulée témoigna d'un léger redressement. Dans la métallurgie, les diminutions de salaires, déjà fortes en 1921, s'accrochèrent en 1922; en 1923-24, les salaires se relevèrent légèrement et se maintinrent à ce niveau en 1925 et 1926. Dans les tramways, le nombre-indice s'est abaissé tant en 1921 qu'en 1922, puis les salaires demeurèrent stationnaires de 1923 à 1925 et remontèrent en 1926. Dans les chemins de fer, une réduction presque générale des appointements et des salaires fut opérée en 1921, suivie en 1922 par d'autres diminutions frappant les ouvriers des ateliers, ceux du service des voies, les équipes de chargement et de déchargement des marchandises, les commis et différentes autres catégories, mais les équipes des trains restèrent sur leurs positions et les télégraphistes ne furent que fort légèrement affectés. A la fin de 1922 et au début de 1923, les salaires des travailleurs des voies, des manouvriers et des commis furent quelque peu relevés. Enfin, en décembre 1926, les équipes des trains et les ouvriers des dépôts reçurent des augmentations de 6 p.c. en moyenne.

Dans les charbonnages de l'île Vancouver, des diminutions successives furent opérées d'année en année; néanmoins de légères augmentations étaient accordées durant l'été de 1922, conformément à la convention intervenue prévoyant un rajustement trimestriel des salaires selon les fluctuations du coût de la vie. Dans le sud-est de la Colombie Britannique et le sud de l'Alberta les salaires des mineurs n'ont pas varié jusqu'en 1924, cependant la moyenne des gains des mineurs payés aux pièces s'est abaissée en 1922, pour se relever partiellement en 1923. Dans la Nouvelle-Ecosse les salaires subirent une réduction substantielle au commencement de 1922, mais remontèrent à la fin de l'année. En janvier 1924, les salaires furent augmentés dans la Nouvelle-Ecosse; par contre, en octobre de la même année, les charbonnages de l'Alberta et de l'île Vancouver réduisirent les leurs. En 1925, de nouvelles diminutions furent imposées à la main-d'œuvre dans ces trois régions minières. En décembre 1925, quelques mines de l'Alberta accordèrent une augmentation de 5 p.c. à certaines catégories d'ouvriers.

Chez les ouvriers d'usine, l'année 1921 vit une réduction considérable des salaires, qui s'accrocha en 1922; en 1923 et 1924 de légers relèvements se manifestèrent; enfin, en 1925, on constata une minime hausse dans certaines manufactures et une légère baisse dans d'autres.

Le tableau 25 est un relevé des salaires payés aux différents groupes d'employés de chemins de fer, au Canada, pendant les années 1920-26, la dernière colonne faisant connaître les prix en vigueur depuis le premier décembre 1926. Les salaires des charbonnages de la Nouvelle-Ecosse, de l'Alberta et de la Colombie Britannique pendant les mêmes années font l'objet du tableau 26. Quelques salaires typiques dans certaines industries, payés tant aux ouvriers de métiers qu'aux manouvriers, sont présentés dans les tableaux 27 et 28. Les salaires des ouvriers de certains métiers travaillant dans les grandes villes canadiennes, ainsi que la durée de leur